



Le printemps des retraités et des retraitées dans la rue le jeudi 11 avril 2019

Un gouvernement sourd ... dingue !

Depuis juin 2014, nos neuf organisations ne cessent de s'opposer aux mesures régressives contre les personnes retraitées, mesures qui se sont fortement accélérées et aggravées avec l'arrivée de M. E. Macron à la présidence de la République. Dès les premiers mois de son installation, il annonçait le gel des pensions pour 2018 et 2019 et une augmentation de 25 % de la CSG. Tout ceci a fortement contribué à accroître le mécontentement d'une grande partie des retraité-e-s.

Le 15 mars 2018, plus de 200 000 personnes retraitées manifestaient dans toute la France. Puis l'inflexibilité du gouvernement, sourd dingue, a provoqué une crise sociale profonde, l'irruption des gilets jaunes et, parmi elles et eux, de très nombreuses personnes retraitées présentes sur les ronds-points, dans les discussions et manifestations.

Toutes ces mobilisations ont contraint le gouvernement, pour tenter de calmer la colère, d'annuler l'augmentation de la CSG pour une partie des retraité-e-s, de recevoir une délégation de nos neuf organisations. Le mécontentement persistant incite le gouvernement à envisager de revenir maintenant au respect du code la Sécurité sociale, de revaloriser les pensions 2019 du montant de l'inflation ... mais seulement pour les basses pensions, visant ainsi à diviser les retraités voire à les opposer entre eux.

Mais ces concessions sous la pression ne remettent pas en cause sur le fond la politique très inégalitaire du gouvernement :

- L'augmentation de la CSG reste pour une partie des retraité-e-s.
- Le gouvernement tente de nous diviser en ne traitant pas tout le monde de la même façon. Il remet en cause le principe de nos systèmes de retraite solidaires par répartition, dans lequel le fait de cotiser donne droit à une pension et une revalorisation.
- Nos neuf organisations sont reçues mais nos demandes restent ignorées : Gilles Le Gendre, président du groupe LREM de l'Assemblée Nationale, le 24 janvier 2019 et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, le 31 janvier, restent « dans la ligne » de la politique du gouvernement : énormes cadeaux aux grandes entreprises et à leurs actionnaires et indifférence totale quant aux conséquences concrètes sur la vie des autres, et notamment des personnes retraitées.

Un gouvernement ... dingue de dons aux plus riches.

Pour essayer de justifier leurs choix de rigueur à l'égard des personnes retraitées, les représentants du gouvernement, celles et ceux qui votent ces lois au Parlement, et celles et ceux qui bénéficient de ces choix politiques ne cessent de répéter que « les caisses publiques sont vides ». Ainsi, les auteurs et responsables de cette situation la mettent en avant pour essayer de faire admettre par les victimes de leur politique qu'il n'y a pas d'autre choix possible.

Mais le vide des caisses publiques résulte bien de choix délibérés : la suppression de l'ISF coûte 4,5 milliards d'euros par an, le plafonnement de l'imposition des dividendes aux actionnaires 10 milliards, le rétablissement de l'exit tax 6 milliards, la fraude fiscale au moins 100 milliards, le CICE 40 milliards en 2019, l'évasion fiscale et le laxisme à l'égard des paradis fiscaux et de leurs utilisateurs, etc. C'est ainsi que le budget de l'État est mis en déficit.

La poursuite du bradage de biens publics à des « investisseurs privés » est une autre façon de transférer des fonds publics et collectifs vers des intérêts de quelques particuliers. Le mouvement des gilets jaunes a rappelé que la « vente » des autoroutes à quelques grands groupes a coûté cher aux contribuables et enrichi des actionnaires privés. Il en sera de même pour les prochaines « privatisations ».

Pendant le même temps, les exonérations de cotisations sociales (famille, maladie, vieillesse, etc.) provoquent des difficultés financières de la Sécurité Sociale servant ensuite d'argument pour expliquer les reculs en matière de couverture maladie, de politique familiale, de pensions, etc.

Des revendications qui peuvent et doivent être satisfaites.

Nous demandons le rétablissement de l'ISF, l'imposition des dividendes à l'impôt progressif, une action déterminée contre la fraude fiscale de haut vol. Nous demandons la suppression du CICE et de toutes les « niches fiscales » particulièrement coûteuses pour le budget de l'Etat et qui sont autant de cadeaux faits sans contrôles ni contreparties.

Nous exigeons la suppression de la hausse de la CSG dans le PLFSS 2020 et la suppression des exonérations de cotisations sociales faites elles aussi sans contrôles ni contreparties en matière d'emplois et qui mettent en péril les caisses de la Sécurité sociale.

Nous revendiquons :

- une augmentation en 2019 et 2020 et une revalorisation de toutes les pensions du même pourcentage que l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes subies depuis 2014 ;
- l'établissement d'un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète ;
- le maintien et l'amélioration des pensions de réversion ;
- la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie.

De plus en plus souvent, le gouvernement présente les pensions comme des allocations sociales. C'est une atteinte grave au droit à la retraite : les pensions sont fondées sur la solidarité intergénérationnelle à partir de cotisations payées chaque année par les personnes retraitées pendant leur vie professionnelle. Le projet de réforme des retraites qui vise à mettre en place un système « par points » concrétiserait cette manipulation : les retraites deviendraient fluctuantes au gré des décisions des gouvernements.

Le 11 avril, rendons visibles notre colère et nos exigences !

Les 9 organisations de retraité-e-s proposent aux personnes retraitées de manifester leur colère au cours d'un « printemps des retraité-e-s ».

Dans tous les départements, des manifestations sont organisées le jeudi 11 avril.

Dans certains départements, des réunions publiques seront ouvertes pour débattre de la situation faite aux retraité-e-s et de leurs revendications. Des « marches » pourront être proposées dans certaines villes et certains départements. Partout, les personnes retraitées pourront envoyer la nouvelle carte pétition au Président de la République. Les conseils municipaux seront incités à voter une motion de soutien aux revendications des retraité-e-s.

Place pour les modalités locales